

CONSEIL D'UFR Exceptionnel PROCES-VERBAL N°7

5 avril 2018

Directeur et membres élus présents : Perceval ABRIOUX, Sébastien AUBINEAU, Mathilde CARRIVE, David CLARYS, Vanessa ERNST-MAILLET, Océane FEUTRIER, Chloé FORTANNIER, Anne JOLLET, Emilie KURDZIEL, Marie LABROUSSE, Matthieu LEE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Sophie MAZARS, Eric PALAZZO, Catherine POILBLANC, Pauline QUEMART, Cécile VOYER.

Absents ayant donné procuration : Alexis AVDEEFF à Emilie KURDZIEL, Stéphane BEAUD à Gilles MARMASSE, Cédric BOUQUET à Cécile VOYER, Laëtitia CAILLAREC à Mathilde FERREIRA ou à défaut Océane FEUTRIER, Henri Colin à Cécile VOYER, Nadine DIEUDONNE-GLAD à David CLARYS, Alain DUCOUSSO-LACAZE à Gilles MAMARSSE, Benoît LEROUX à Gilles MALADAIN ou à défaut à Anne JOLLET, Bastien MAGERE à Antoine PEDRON ou à défaut Océane FEUTRIER, Véronique MEYER à David CLARYS, Bill MCKELLAR à Chadi YAHYA ou à défaut Chloé FORTANNIER.

Elus Excusés : Alexis AVDEEFF, Stéphane BEAUD, Cédric BOUQUET, Laëtitia CAILLAREC, Henri COLIN, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, Bastien MAGERE, Véronique MEYER, Bill MCKELLAR.

Membres invités présents : Guillaume BOURGEOIS, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Sandrine GIL, Marie-Amélie MARTINIE, Vincent MICHEL, Gilles MOREAU, Christian PAPINOT, Claire PORTAL, Emmanuelle VAREILLE, Fabrice VIGIER, Alexandre VINCENT.

Invités excusés : Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, François DUBASQUE, Philippe GROSOS, Yvan HOCHET, Eric MARCEAU, François RIGALLEAU, Laurence TACONNAT, Nicolas VIBERT.

Bienvenue aux nouveaux collègues des Collèges A et B qui siègent ce jour pour la première fois.

1. PARCOURSUP : débat sur la commission des vœux et le module d'aide à la décision

Il est rappelé que, contrairement à toutes les autres composantes de l'université de Poitiers, l'UFR SHA a été la seule composante à s'opposer à la loi dès le départ :

- Sur le principe même de la sélection
- Sur les modalités de la procédure menant à cette loi
- Sur l'absence de moyens

Pour s'opposer clairement à cette loi, deux motions ont été soumises au vote et votées à l'unanimité au cours du conseil d'UFR : la première le 21 décembre 2017 et la seconde le 8 mars 2018.

Le vendredi 30 mars 2018 à la conférence des doyens, la position de l'université de Poitiers (UP) est de faire appliquer la loi.

Depuis, il a été annoncé que le président de l'université devait réunir son équipe ce matin et s'exprimer cet après-midi sur parcourcup.

L'UP souhaite prendre en compte les bulletins de 1^{ère} et de Terminale + la fiche AVENIR + le projet d'orientation neutralisé pour éviter les ex-aequo.

Pour les filières qui ne sont pas en tension, la proposition de l'UP est de dire « oui » à tous les vœux en ne laissant personne en attente.

A ce jour, nous sommes la seule composante à ne rien avoir fait remonter d'où la grande pression faite auprès de la direction de l'UFR et notamment de l'assesseure et de l'assesseur adjoint à la pédagogie.

Le doyen précise qu'il a reçu le 30 mars dernier les arrêtés de nomination des collègues pour les commissions d'examen des vœux. Ces arrêtés sont datés du 4 avril et doivent être remontés pour le 6 avril 2018.

Il est rappelé également que 3 personnes au SAFIRE sont chargées de paramétrer l'application pour l'ensemble de l'UP et de neutraliser les fiches AVENIR notamment.

Le 22 mai prochain, les néo-bacheliers doivent recevoir leurs vœux.

La direction de l'UFR soumet au conseil d'UFR une nouvelle proposition de motion :

Le conseil de l'UFR SHA, dans la continuité de ses positions énoncées les 21 décembre 2017 et 8 mars 2018 contre la loi ORE et en cohérence avec le texte adopté par le CA de l'UP le 2 mars 2018 en faveur du libre accès à l'université, réaffirme aujourd'hui qu'il ne souhaite pas participer au classement des étudiants bacheliers à travers le dispositif Parcoursup.

En conséquence il demande au doyen de l'UFR SHA et au Président de l'Université de ne pas procéder à la nomination des membres des commissions chargées de valider le préclassement proposé par Parcoursup. Il refuse de même toutes les tâches induites par la mise en place du dispositif.

Il réaffirme que, pour toutes les filières ne connaissant pas de tension, le baccalauréat et le désir d'inscription sont les seuls critères considérés comme légitimes. Le conseil de l'UFR SHA réclame avec fermeté l'octroi de moyens adaptés à une prise en charge de qualité des néo bacheliers dans toutes les filières de l'enseignement supérieur (université, BTS, IUT...).

La motion est votée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Le responsable des services



Eric MARCEAU

Le Directeur



Eric PALAZZO

La secrétaire de séance



Céline CAPILLON